



Bruxelles, le 6 juin 2025  
(OR. en)

**9795/25**

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2013/0072 (COD)**

---

**AVIATION 73  
CONSOM 96  
CODEC 747**

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages

- Résultats des travaux

---

Les délégations trouveront, pour information, dans les documents 9795/25 ADD 1 à ADD 3, le texte sur lequel le Conseil "Transports, télécommunications et énergie" (Transports) est parvenu à un accord politique lors de sa session du 5 juin 2025 en vue de l'adoption de la position du Conseil en première lecture sur la proposition visée en objet.

---